

BNP PARIBAS SA

**RAPPORT DE L'UN DES COMMISSAIRES AUX COMPTES,
DÉSIGNÉ ORGANISME TIERS INDÉPENDANT, SUR LES
INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET
SOCIÉTALES CONSOLIDÉES FIGURANT DANS LE RAPPORT
DE GESTION DE BNP PARIBAS**

Exercice clos le 31 décembre 2016



Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion de BNP Paribas

Exercice clos le 31 décembre 2016

Aux Actionnaires
BNP Paribas SA
16, boulevard des Italiens
75009 Paris

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société BNP Paribas SA, désigné organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1060¹, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2016, présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'administration de BNP Paribas SA d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du Code de commerce, préparées conformément à l'ensemble des protocoles de reporting social, environnemental et sociétal utilisés par le Groupe BNP Paribas (ci-après les « Référentiels ») dont un résumé figure dans le rapport de gestion et qui sont disponibles sur demande auprès de la Délégation à la Responsabilité Sociale et Environnementale de BNP Paribas.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11-3 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du Code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;

¹ Dont la portée est disponible sur le site www.cofrac.fr

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, Fax: +33 (0)1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion de BNP Paribas - Exercice clos le 31 décembre 2016

- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément aux Référentiels (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 6 personnes et se sont déroulés entre octobre 2016 et mars 2017 sur une durée totale d'intervention d'environ 6 semaines. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en matière de RSE.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission ainsi qu'à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention et, concernant l'avis motivé de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000².

1. Attestation de présence des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du Code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du Code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce avec les limites précisées en introduction du chapitre 7.3 du Document de référence pour les informations sociales et de la partie « *Engagement 11 : La diminution de l'empreinte environnementale liée à notre fonctionnement propre* » du chapitre 7.5 du Document de référence pour les informations environnementales.

Conclusion

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

² ISAE 3000 – Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information.

Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion de BNP Paribas - Exercice clos le 31 décembre 2016

2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené une vingtaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié des Référentiels au regard de leur pertinence, leur exhaustivité, leur fiabilité, leur neutralité, leur caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes :

- au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- au niveau d'un échantillon représentatif d'entités que nous avons sélectionnées³ en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente en moyenne 33% des effectifs considérés comme grandeur caractéristique du volet social et des indicateurs environnementaux « achats », et 45% des surfaces occupées considérées comme grandeurs caractéristiques des indicateurs environnementaux « bâtiments ».

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

³ Les entités sélectionnées sont les suivantes :

- BNP Paribas SA pour les indicateurs sociaux ; ITP IMEX pour les données de consommation d'énergie des bâtiments en France ; ITP ARF pour les indicateurs environnementaux achats (déplacements professionnels et achats de papier en France et dans d'autres pays utilisant les fournisseurs Groupe pour les déplacements professionnels) ;
- Bank of the West (USA), CIB (UK), BGŻ BNP Paribas SA (Pologne), pour tous les indicateurs sociaux et environnementaux (achats – déplacements professionnels et papier ; bâtiments – consommations d'énergie).

Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion de BNP Paribas - Exercice clos le 31 décembre 2016

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

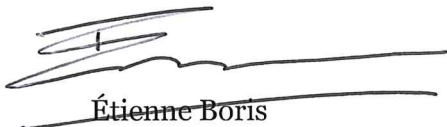
Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées de manière sincère conformément aux Référentiels.

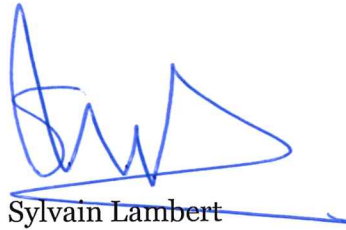
Fait à Neuilly-sur-Seine, le 7 mars 2017

L'un des Commissaires aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit



Étienne Boris

Associé



Sylvain Lambert

Associé du Département Développement Durable

Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion de BNP Paribas - Exercice clos le 31 décembre 2016

Annexe : Liste des informations que nous avons considérées comme les plus importantes

Informations sociales quantitatives

- Effectif global au 31 décembre 2016, répartition par âge, par sexe et par géographie, taux de CDD sur l'effectif total et part des effectifs en CDI ;
- Entrées en CDI (et répartition géographique) et motifs de départ des CDI ;
- Taux d'absentéisme et taux d'absentéisme maternité/paternité ;
- Nombre d'accords collectifs signés dans l'année ;
- Égalité hommes-femmes – taux de femmes SMP ;
- Nombre de collaborateurs handicapés et nombre de recrutements de personnes en situation de handicap au cours de l'année 2016 ;
- Nombre d'heures de formation, nombre de salariés formés, taux de collaborateurs ayant suivi une formation sur un sujet d'éthique.

Informations sociales qualitatives

- L'organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci (« *Un dialogue social de qualité* ») ;
- Conditions de santé et de sécurité au travail (« *Engagement 5 : « Good place to work » et gestion responsable de l'emploi* ») ;
- Politiques mises en œuvre en matière de formation (« *Engagement 6 : Une entreprise apprenante offrant une gestion dynamique des carrières* ») ;
- Politique de lutte contre les discriminations (« *Engagement 4 : Promotion de la diversité et de l'inclusion* »).

Informations environnementales quantitatives

- Consommation d'énergie par source (électricité, gaz naturel, fuel domestique, chaleur et froid urbains) ;
- Déplacements professionnels en train, en avion et en voiture ;
- Postes significatifs d'émissions de gaz à effet de serre générés du fait de l'activité de la société, notamment par l'usage des biens et services qu'elle produit (émissions de gaz à effet de serre des scopes I, II et III) ;
- Consommation de papier et part de papier responsable.

Informations environnementales qualitatives

- Conséquences environnementales des investissements (« *Engagement 10 : L'accompagnement de nos clients dans la transition vers une économie bas carbone* ») ;
- Politique générale et organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales (« *Engagement 11 : La diminution de l'empreinte environnementale liée à notre fonctionnement propre* ») ;
- Les mesures de prévention, de recyclage, de réutilisation, d'autres formes de valorisation et d'élimination des déchets (« *Réduire les déchets et assurer leur recyclage partout où c'est possible* »).

Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion de BNP Paribas - Exercice clos le 31 décembre 2016

Informations sociétales qualitatives

- Impact territorial, économique et social de l'activité de la société et financement durable de l'économie (« *Engagement 1 : Des financements et investissements à impact positif* » ; « *Engagement 3 : Une gestion rigoureuse des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance* » ; « *Engagement 7 : Des produits et services accessibles au plus grand nombre* ») ;
- Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société ;
- Actions de partenariat et de mécénat (« *Engagement 9 : une politique de mécénat en faveur de la culture, de la solidarité et de l'environnement* ») ;
- Sous-traitance et fournisseurs (« *L'éthique au cœur de la relation avec les fournisseurs* » et « *L'intégration de critères ESG dans la gestion de la chaîne d'approvisionnement* ») ;
- Les actions engagées pour prévenir la corruption (« *Engagement 2 : les meilleurs standards d'éthique* ») ;
- Actions engagées en faveur des droits de l'Homme (« *Engagement 8 : La lutte contre l'exclusion sociale et la promotion du respect des droits de l'Homme* »).